



office GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE
de BELGIQUE



Village de Lambermont

La commission Héraldique Vivante a octroyé en réunion
du 26 novembre 1996 le blason dessiné ci-dessus dont le
blasonnement est:

*« d'azur, à la bande abaissée échiquetée d'argent et de gueules,
accompagnée en chef d'un massacre de cerf d'or sommé d'un
cygne d'argent ».*

dessin: Baron J. M. de Cartier d'Yves.

office généalogique et héraldique de Belgique

Association sans but lucratif, éditrice du bulletin bimestriel "LE PARCHEMIN" et du RECUEIL



HÉRALDIQUE VIVANTE

DOSSIER N° : 524



« Village de Lambermont »
à l'att. de Mr.Ph. LANGE
Rue Belle-Vue, 33

4800 - Lambermont

Hasselt, le 27 novembre 1996.

Monsieur,

Par la présente je tiens à vous confirmer que la commission « Héraldique Vivante », dans sa réunion du 26 novembre 1996, a retenu votre projet de blason pour le village de Lambermont.

Le blasonnement suivant a été retenu:



« D'azur, à la bande abaissée échiquetée d'argent et de gueules, accompagnée en chef d'une ramure de cerf d'or, sommée d'un cygne d'argent ».

Monsieur Jean-Paul Springael, membre de notre commission, s'est engagé à rédiger votre notice qui accompagnera la publication de votre blason dans le Parchemin dans le courant de 1997.

J'aimerais que vous me communiquiez le nombre d'exemplaires du Parchemin que vous désirez commander, lors de cette publication ?

Les honoraires du dessin du blason s'élèvent à 3.000fr et peuvent être versés à mon CCP.000-1024509-92, je vous en remercie d'avance.

Je reste bien volontiers à votre disposition et je vous prie d'accepter, Monsieur, mes salutations distinguées.

baron J.M. de Cartier d'Yves
greffier de la commission.